

# **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 Octobre 2021**

Étaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. (Proc de Mme CABOCHE Cécile) Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mme WERQUIN Mildred. (Proc. de Mme CASSEZ Laetitia). M. GELLEZ Amédée. (Proc de M. TAVERNIER Michel). Mme DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. (Proc de M. THERY Eric). M. COGET Frédéric. (Proc de Mme POCLET Dominique). Mme BLONDEAU Nathalie. M. CANIPET Jérôme. (Proc de M. DEBEAUMONT Pierre). Mme LEMAIRE Sabrina. Mme DUBOIS Jeanne-Marie. (Proc de M. MARTIN Bernard). Mme LEWILLE Laura. MM. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia (Proc de M. DEVLEESCHAUWER Nicolas). MM. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. Mme DIOUANI Sarah.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. DEBEAUMONT Pierre. TAVERNIER Michel. Mme POCLET Dominique. M. THERY Eric. Mmes CASSEZ Laetitia. CABOCHE Cécile. M. DEVLEESCHAUWER Nicolas. M. MARTIN Bernard.

Absent : M. RUCAR André

## **ORDRE DU JOUR**

- 1 - Appel
- 2 - Désignation du Secrétaire de séance
- 3 - Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 Septembre 2021
- 4 - Compte Rendu des Décisions du Maire
- 5 - Subventions aux Associations 2021 - Attribution du Solde -
- 6 - Carte Cadeau de Noël au Personnel Communal - Actualisation -
- 7 - Manifestations Culturelles - Fixation des Droits d'entrée - Festival de Théâtre les 22 et 23 Octobre 2021 -
- 8 - Dotation de Solidarité Urbaine 2020 - Rapport d'Utilisation -
- 9 - Programme FEDER - REACT EU Projet Numérique - Convention de Partenariat entre la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin et les Communes partenaires du projet -
- 10 - Adhésion au Groupement de Commandes pour l'achat d'Électricité de Fournitures et de Services associés de la FDE 62 - Modification de l'Acte Constitutif -
- 11 - Convention pour l'utilisation des locaux du Collège Claude Debussy de Courrières
- 12 - Reconduction de la Convention de 2020 passée entre la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin et les Communes membres pour la mise en réseau des Bibliothèques et Médiathèques

**13 - Personnel Communal - Création de Postes dans le cadre du Dispositif « Parcours Emplois Compétences »**

**14 - Accueils de Loisirs (3-12 ans) Petites Vacances 2021 - Modification -**

**15 - Centre de Loisirs Ados (12-17 ans) Petites Vacances 2021 - Modification -**

**16 - Ouverture des Centres de Loisirs (3-12 ans) « Petites Vacances » 2022**

**17 - Centre de Loisirs « Ados Petites Vacances » 2022**

**18 - Régie de Recettes N° 50 Activités Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire - Modification -**

**19 - Convention entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Dourges pour le Développement des Séjours Enfants**

**20 - Convention Relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial et d'un Plan Mercredi**

**21 - Règlement de Fonctionnement de l'Espace Multi-Accueil « Les Coccinelles » - Actualisation -**

**22 - Convention de Gestion Ulérieure des ouvrages de BHNS, de Superposition d'Affectation et d'Autorisation d'occupation du Domaine Public entre la ville de Dourges et le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle**

**23 - Dérogation au repos Dominical des Commerces de détail - Avis du Conseil Municipal -**

**24 - Compte rendu des Commissions**

**Monsieur le Maire** ouvre la séance et salue l'Assemblée.

### **1 - Appel**

**Monsieur le Maire** procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de respecter une minute de silence, en hommage à Messieurs Marcel LESPAGNOL et Jean-Michel DESRUELLE, anciens agents municipaux, décédés il y a quelques jours.**

### **2- Désignation du secrétaire de séance**

**Madame DOUTERLUNGNE Marine** est désignée Secrétaire de séance.

### **3 - Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 Septembre 2021**

**Monsieur le Maire** demande à l'Assemblée si le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 Septembre 2021 appelle des commentaires.

En l'absence de commentaire,

**Le Compte Rendu est adopté à l'unanimité.**

#### **4 - Compte Rendu des Décisions du Maire**

**→ Décision n° 2021 - 06 : Marché de Travaux. Travaux d'aménagement sur le bâtiment scolaire Ferry de la Commune de Dourges.**

Le marché sur procédure adaptée est signé avec les prestataires suivants :

Lot 1 : Gros œuvre, plâtrerie, menuiseries intérieures, sols souples, revêtements muraux, signalétique, peinture, plomberie.

√ S.A. Jules ANQUEZ sise rue Jules Ferry 62950 NOYELLES GODAULT

Lot 2 : Electricité

√ S.A.S. LM ELEC sise 14 bis route départementale 950 - 62490 FRESNES-LES-MONTAUBAN

**→ Décision n° 2021 - 07 : Marché de Fournitures et de Services. Entretien de Taille, d'Elagage, d'Abattage et de Dessouchage d'arbres sur la Commune de Dourges.**

Le marché sur procédure adaptée est signé avec le prestataire suivant :

√ S.A.R.L J&S Espaces Verts, 1 D rue Eugène GAUDEFROY - 62710 COURRIERES -

**→ Décision n° 2021 - 08 : Marché de Fournitures et de Services. Vérifications réglementaires des installations et équipements sur le Patrimoine Bâti de la Commune de Dourges.**

L'Accord-cadre sur procédure adaptée est signé avec les prestataire suivants :

Lot 1 : Installations SSI et désenfumage

√ ARD Incendie sise 2 Bis rue Saint Georges 80700 ROYE

Lot 2 : Portes, portails, rideaux, barrières automatisées et manuelles

√ Record portes automatiques S.A.S Agence de Rouen sise 1 rue Claude Chappe 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN

Lot 3 : Nettoyage des réseaux d'extractions de buées grasses

√ ADS59 sise 1 Parc d'activité de la motte du bois 62440 HARNES

Lot 4 : Equipements des moyens d'extinction

√ SOMEX SAS SLUSARSKI sise 140 avenue Jules Guesde 59124 ESCAUDAIN

Lot 5 : Maintenance des équipements et installations frigorifiques

√ COFRINO SA sise 151 rue Simon Volant Parc d'activité de la cessoie CS 20173 59832 LAMBERSART Cedex

Lot 6 : Maintenance du matériel de cuisson

√ EQUIP'FROID ET COLLECTIVITES sise 11 bis rue de Tressin 59510 FOREST SUR MARQUE

**→ Décision n° 2021 - 09 : Marché de Travaux. Travaux D'Amélioration de l'Eclairage public sur la Commune de Dourges.**

Le marché sur procédure adaptée est signé avec le prestataire suivant :

√ SME GROUPE LECLERE sise Z.A La Renaissance, 283 rue Philibert DELORME - 59490 SOMAIN.

**→ Décision n° 2021 - 10 : Accord-Cadre de Fournitures et de Services. Contrôles Périodiques Réglementaires des Installations et des Équipements sur le Patrimoine bâti de la Commune de Dourges.**

L'Accord-Cadre sur procédure adaptée est signé avec le prestataire suivant :

√ S.A.S APAVE Nord-Ouest sise Z.A du 14 Juillet, rue Pierre Marie Curie, CS 90075 - 62052 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex.

**→ Décision n° 2021 - 11 : Accord-Cadre de Fournitures et de Services. Fournitures et Livraisons de Repas en liaison froide pour la Restauration Scolaire et le Multi-Accueil de la Commune de Dourges.**

L'Accord-Cadre sur procédure formalisée est signé avec les prestataires suivants :

Lot 1 : Fournitures et Livraisons de repas en liaison froide pour la restauration scolaire, pour les accueils de Loisirs :

√ LYS RESTAURATION sis rue du Riez d'Elbecq - Z.I Roubaix Est 59300 LYS LEZ LANNOY.

Lot 2 : Fournitures et Livraisons de repas en liaison froide pour le Multi-Accueil « Les Coccinelles » :

√ Société CROC LA VIE sise 6 rue Jacques Messenger - 59175 TEMPLEMARS.

**→ Décision n° 2021 - 12 : Marché de Travaux. Travaux d'entretien et d'amélioration des toitures, bardages et étanchéité sur les bâtiments de la Commune de Dourges :**

Le marché sur procédure adaptée est signé avec le prestataire suivant :

√ S.A. CARLIER sise 15 rue Jean Moulin - 62000 DAINVILLE

**Monsieur Pascal VANDERSTEEN** : « *Monsieur le Maire, avec votre colistière, vous défendiez les emplois des entreprises Dourgeoises. En espaces verts nous avons une entreprise sur la commune, de même qu'une société vient de s'installer à Dourges pour tout travaux d'entretien et bardages des bâtiments. Je ne comprends pas bien. Avez-vous changé d'avis ?* »

**Monsieur le Maire** : « *Je vous rappelle qu'il s'agit de marchés passés en procédure adaptée. Je déplore d'ailleurs que les entreprises Dourgeoises ne répondent pas aux offres bien que je les encourage à postuler lorsque je les rencontre.* »

**Le Conseil Municipal prend acte des décisions.**

**5 - Subventions aux Associations 2021 - Attribution du Solde -**

**Monsieur Frédéric RICHARD** explique que l'attribution du solde des subventions a été examinée à la Commission des Finances du 27 Septembre 2021. Toutes les Associations, à l'exception de la Pétanque Dourgeoise et l'APE Ferry, ont fourni une synthèse bancaire permettant ainsi de débloquer le solde de la subvention annuelle.

**Monsieur Antoine GIBOIRE** : « *S'agissant de l'APE Ferry, j'ai cru comprendre qu'il y a eu quelques soucis avec un des membres, ce qui explique le retard de transmission des documents.* »

**Madame Stéphanie BARLET** : « *Nous les relancerons cette semaine et le solde pourra ainsi leur être débloqué.* »

**Monsieur le Maire** : « *Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine Commission des Finances pour une attribution lors du Conseil Municipal à venir.* »

**Madame Jeanne-Marie DUBOIS** : « *Avons-nous les documents pour la pétanque Dourgeoise ?* »

**Monsieur le Maire** : « *Les membres de l'Association ne sont pas revenus vers nous.* »

**Madame Jeanne-Marie DUBOIS** : « *Les 3 Associations de danse : Move in Dourges, Dance Force One et Danc'Modern ont été relancées ou est-ce un choix de leur part de ne pas se manifester ?* »

**Monsieur le Maire** : « *Ces 3 associations n'ont pas envoyé de dossier de demande de subvention pour cette année.* »

**Madame Laura LEWILLE** : « *Notre groupe s'abstiendra lors du vote au vu de la baisse sensible des subventions.* »

**La proposition est adoptée par 20 voix pour et 5 abstentions.**

**Messieurs Frédéric COGET, Jimmy SLEZAK et Madame Peggy MIJUN**, ayant des fonctions de direction au sein d'Associations ne prennent pas part au vote.

## **6 - Carte Cadeau de Noël au Personnel Communal - Actualisation -**

**Monsieur le Maire** rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 26 Novembre 2015, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une carte cadeau au personnel communal lors de la réception à l'occasion des fêtes de fin d'année et a fixé les critères d'attribution.

Il est proposé d'actualiser les modalités d'attribution de la carte cadeau comme suit :

- Agents Titulaires, Stagiaires, non Titulaires à temps complet ou non complet : 50,00 €  
exceptés les agents repris ci-après :
  - Agents en Contrat aidé : 30,00 €
  - Agents en Contrat à Durée Déterminée dont la durée de travail est inférieure ou égale à 17H00 par semaine : 15,00 €
- Agents Retraités : 30,00 €

Les agents seront bénéficiaires de la Carte Cadeau sous réserve qu'ils soient en fonction le mois de la remise de la carte avec au moins 3 mois de présence dans la Collectivité, OU d'avoir accumulé, depuis le début de l'année, au moins 6 mois d'activité pour le compte de la Commune.

**Madame Jeanne-Marie DUBOIS** : « *Notre groupe s'abstiendra lors du vote compte tenu qu'en Commission des Finances, j'avais proposé d'attribuer un montant de 30 Euros et non de 15 Euros aux agents en CDD dont la durée de travail est inférieure à 17 H par semaine.* »

**Monsieur Antoine GIBOIRE** : « *Je m'abstiendrai également.* »

**Monsieur le Maire** : « *Sous votre mandat, Madame DUBOIS, le montant est toujours resté à 15 €. Je vais vous apporter la même réponse qu'en commission, lorsque vous étiez maire, les petits contrats bénéficiaient du même montant. Et j'anticipe une remarque de Monsieur GIBOIRE comme quoi il ne faut pas toujours regarder dans le rétroviseur, là il s'agit de marquer une différence par rapport au temps de travail effectué.* »

**Madame Jeanne-Marie DUBOIS** : « *Il s'agissait des agents qui effectuaient des vacances pour les Temps d'Activités Périscolaires.* »

**Monsieur le Maire** : « *et là il s'agit essentiellement de contrats 7h00 encadrement cantine.* »

**La proposition est adoptée par 22 voix pour et 6 abstentions.**

## **7 - Manifestations Culturelles - Fixation des Droits d'entrée - Festival de Théâtre les 22 et 23 Octobre 2021 -**

**Monsieur le Maire** expose à l'Assemblée que dans le cadre des Manifestations culturelles organisées par la Ville, un Festival de Théâtre aura lieu à DOURGES les 22 et 23 Octobre 2021 avec deux représentations et qu'il conviendrait de fixer les droits d'entrée.

Il propose les tarifs suivants :

- **5,00 €** - Tarif « Pass » pour 2 spectacles
- **3,00 €** - Tarif pour 1 spectacle
- **Gratuité** pour les moins de 12 ans

**Madame Laura LEWILLE** : « *Sur votre flyer programme de la semaine bleue, vous notez que 50 places seront réservées aux séniors pour chacune des représentations mais vous ne précisez pas qu'elles sont gratuites.* »

**Madame Mildred WERQUIN** : « *La communication a bien été faite à la population sur la gratuité pour les séniors.* »

**Madame Sarah DIOUANI** : « *Ce n'est pas précisé dans la délibération.* »

**Madame Mildred WERQUIN** : « *La délibération ne concerne que la fixation des tarifs. Beaucoup de séniors ont déjà réservé leurs places et ont connaissance de leur gratuité. Soyez rassurée.* »

**Monsieur le Maire** : « *Les activités proposées en semaine bleue sont toujours offertes* »

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **8 - Dotation de Solidarité Urbaine 2020 - Rapport d'Utilisation -**

**Monsieur le Maire** rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L 2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine doit être présenté au Conseil Municipal.

Pour l'année 2020, le montant de la DSU perçu par la Commune s'est élevé à 221 700 € et a été affecté aux actions de développement social urbain suivantes :

- Activités en faveur des publics jeunes et petite enfance
- Diversification des activités des Centres de Loisirs

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte** de la présentation du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine attribuée à la Commune pour un montant de **221 700 €** au titre de l'exercice 2020.

## **9 - Programme FEDER - REACT EU Projet Numérique - Convention de Partenariat entre la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin et les Communes partenaires du projet -**

**Monsieur le Maire** expose à l'Assemblée que le Plan de Relance Européen a alloué à l'échelle de l'Union Européenne un montant de 47.5 milliards d'euros aux programmes de la politique de cohésion 2014-2020 au titre d'une nouvelle initiative « REACT -EU ». La dotation de la France s'élèvera à près de 3 milliards d'euros.

Les thématiques financées doivent être en lien avec la reprise résiliente, numérique et écologique de l'économie. Ainsi pour le FEDER, les thématiques soutenues concernent la santé, la transition vers une économie verte, le soutien aux PME, le numérique et les services de base aux citoyens.

Au même titre que les fonds européens numérique du Programme opérationnel 2014-2020, la Région Hauts de France est l'autorité de gestion des fonds REACT-EU et l'intercommunalité, l'échelon retenu pour administrer et déposer un dossier de demande d'aide.

La Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin a dans l'intention de déposer un dossier multi-partenarial de demande de fonds REACT-EU au titre des actions portées par l'intercommunalité et douze de ses communes membres.

Il propose la signature de la Convention entre la CAHC et les Communes partenaires du projet.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **10 - Adhésion au Groupement de Commandes pour l'achat d'Électricité de Fournitures et de Services associés de la FDE 62 - Modification de l'Acte Constitutif -**

**Monsieur le Maire** expose à l'Assemblée l'intérêt de la Commune d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité de fournitures et de services associés de la FDE 62.

Il propose la signature de l'acte constitutif du groupement de commandes correspondant.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **11 - Convention pour l'utilisation des locaux du Collège Claude Debussy de Courrières**

**Monsieur Frédéric RICHARD** expose à l'Assemblée que l'Association FUTSALL de Dourges a besoin d'espaces pour la pratique de ses activités.

Le Département du Pas de Calais et le Collège Claude Debussy à Courrières ont proposé de conventionner avec la municipalité pour l'utilisation de la Salle Péri par l'Association Futsall, les lundis et Jeudis de 19h30 à 22h30.

Ces occupations sont facturées à la Commune à hauteur de 60 € par mois et sont soumises à la signature d'une convention pour la période du 02 Septembre 2021 au 03 Juillet 2022.

**Monsieur Antoine GIBOIRE :** « Je comprends donc que la Commune apportera sa contribution à hauteur de 60 € par mois. Cependant, vous aviez parlé de subvention exceptionnelle pour pallier au manque de salle de l'Association. Comment tout ceci s'articule ? »

**Monsieur le Maire :** « L'association aura le même montant de subvention compte tenu des frais engendrés par les matchs officiels et les déplacements ; l'attribution de ces deux créneaux à Courrières vient en plus. »

**Monsieur Antoine GIBOIRE :** « La Convention s'achevant en Juillet 2022, avez-vous déjà évoqué avec le Collège la possible reconduction de la Convention, dans l'attente de la construction du nouveau complexe sportif ? »

**Monsieur Frédéric RICHARD :** « Oui nous en avons déjà discuté et d'ailleurs je remercie la ville de Courrières d'avoir répondu favorablement à notre sollicitation. »

**La proposition est adoptée par 27 voix pour et 1 Abstention.**

## **12 - Reconduction de la Convention de 2020 passée entre la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin et les Communes membres pour la mise en réseau des Bibliothèques et Médiathèques**

**Monsieur le Maire** propose à l'Assemblée de reconduire à l'identique, pour une année, la Convention de Coopération entre la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin et les communes membres pour la mise en réseau des Bibliothèques et Médiathèques.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **13 - Personnel Communal - Création de Postes dans le cadre du Dispositif « Parcours Emplois Compétences »**

**Monsieur le Maire** expose à l'Assemblée que les contrats « Parcours Emplois Compétences (PEC) » ont pour but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. Il appartient donc au Conseil Municipal de créer les postes susceptibles de faire l'objet d'un recrutement sur ce type de contrat.

Il rappelle que par délibération en date du 24 septembre 2019, le Conseil Municipal a décidé la création de 5 postes dans le cadre du dispositif « Parcours Emplois Compétences » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Il propose à l'Assemblée de créer 5 nouveaux postes dans le cadre du dispositif « Parcours Emplois Compétences » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, pour une durée hebdomadaire de 30 heures.

**Monsieur Antoine GIBOIRE :** « Je souhaiterais connaître le coût associé à cette décision qui viendra impacter le budget de la Commune de même que les intitulés des postes qui seront créés. »

**Monsieur le Maire :** « Je précise que ces 5 postes ne seront pas forcément pourvus dans l'immédiat. Pour le moment, nous avons besoin de 2 contrats pour le service espaces verts et un contrat au service jeunesse pour les encadrements du périscolaire et extrascolaire. La prise en charge



de l'Etat varie en fonction des différents publics ciblés. Pour un jeune de moins de 26 ans, le taux est de 65 % . »

**Monsieur Antoine GIBOIRE** : « Pour les autres organismes : ils vont de 30 à 60%. »

**Monsieur le Maire** : « Avec Pôle Emploi, les taux de prise en charge sont de 60%. »

**La proposition est adoptée par 27 voix pour et 1 Abstention.**

#### **14 - Accueils de Loisirs (3-12 ans) Petites Vacances 2021 - Modification -**

**Madame Peggy MIJUN** rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, par délibération du 4 Novembre 2020, a décidé l'organisation des centres de loisirs « Petites vacances » 2021.

À la suite du changement du calendrier scolaire 2021-2022, il convient de modifier les dates de fonctionnement du Centre de Loisirs (3-12 ans) pour les vacances de Toussaint comme suit :

- Du Lundi 25 Octobre au Vendredi 29 Octobre 2021 et du Mardi 02 Novembre au Vendredi 5 Novembre 2021 (Pas de fonctionnement le lundi 1<sup>er</sup> novembre 2021), soit 9 jours de fonctionnement.

La participation des parents, selon le quotient familial, sera la suivante :

<u>1<sup>ère</sup> semaine</u>	<u>2<sup>ème</sup> semaine</u>	<u>SESSION COMPLETE</u>
<u>BAREME 1</u> : 34,00 €	<u>BAREME 1</u> : 27,20 €	<u>BAREME 1</u> : 61,20 €
<u>BAREME 2</u> : 36,50 €	<u>BAREME 2</u> : 29,20 €	<u>BAREME 2</u> : 65,70 €

La rémunération du personnel sera alors calculée sur la base de 10,5 jours.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

#### **15 - Centre de Loisirs Ados (12-17 ans) Petites Vacances 2021 - Modification -**

**Madame Peggy MIJUN** rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, par délibération du 4 Novembre 2020, a décidé l'organisation des Centres de Loisirs « Ados Petites vacances » 2021.

À la suite du changement du calendrier scolaire 2021-2022, il convient de modifier les dates de fonctionnement du Centre de Loisirs Ados (12-17 ans) pour les vacances de Toussaint, comme suit :

- Du Lundi 25 Octobre au Vendredi 29 Octobre 2021 et du Mardi 02 Novembre au Vendredi 5 Novembre 2021 (Pas de fonctionnement le lundi 1<sup>er</sup> novembre 2021), soit 9 jours de fonctionnement.

Le montant de la participation des parents, selon le quotient familial CAF, reste identique.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

#### **16 - Ouverture des Centres de Loisirs (3-12 ans) « Petites Vacances » 2022**

Madame Peggy MIJUN expose l'organisation des Centres de Loisirs « Petites Vacances » 2022 :

VACANCES D'HIVER (10 jours de fonctionnement)

Du lundi 7 février au vendredi 11 février 2022

Et du lundi 14 février au vendredi 18 février 2022

VACANCES DE PRINTEMPS (10 jours de fonctionnement)

Du lundi 11 avril au vendredi 15 avril 2022

Et du lundi 18 avril au vendredi 22 avril 2022

VACANCES DE TOUSSAINT (9 jours de fonctionnement)

Du lundi 24 octobre au vendredi 28 octobre 2022

Et du lundi 31 octobre au vendredi 4 novembre 2022

*Pas de fonctionnement le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2022*

VACANCES DE NOEL (10 jours de fonctionnement)

Du lundi 19 décembre au vendredi 23 décembre 2022

Et du lundi 26 décembre au vendredi 30 décembre 2022

La tarification sera la suivante :

VACANCES D'HIVER

1<sup>ère</sup> semaine et 2<sup>ème</sup> semaine

BAREME 1 : 34,00 €

BAREME 2 : 36,50 €

SESSION COMPLETE

BAREME 1 : 68,00 €

BAREME 2 : 73,00 €

VACANCES DE PRINTEMPS

1<sup>ère</sup> semaine et 2<sup>ème</sup> semaine

BAREME 1 : 34,00 €

BAREME 2 : 36,50 €

SESSION COMPLETE

BAREME 1 : 68,00 €

BAREME 2 : 73,00 €

VACANCES DE TOUSSAINT

1<sup>ère</sup> semaine

BAREME 1 : 34,00 €

BAREME 2 : 36,50 €

2<sup>ème</sup> semaine

BAREME 1 : 27,20 €

BAREME 2 : 29,20 €

SESSION COMPLETE

BAREME 1 : 61,20 €

BAREME 2 : 65,70 €

VACANCES DE NOEL

1<sup>ère</sup> semaine et 2<sup>ème</sup> semaine

BAREME 1 : 34,00 €

BAREME 2 : 36,50 €

SESSION COMPLETE

BAREME 1 : 68,00 €

BAREME 2 : 73,00 €

Pour les enfants venant de l'extérieur et non scolarisés dans une école dougeoise : les tarifs sont doublés.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **17 - Centre de Loisirs « Ados Petites Vacances » 2022**

**Madame Peggy MIJUN** propose l'organisation des Centres de Loisirs Ados petites vacances 2022 aux mêmes périodes que ceux évoqués précédemment pour les enfants de 3 à 12 ans.

La tarification pour une semaine sera la suivante :

- Quotient inférieur ou égal à 617€            13.00 € par semaine
- Quotient supérieur ou égal à 617€            14.00 € par semaine

Le tarif de la nuitée « camping » sur Dourges sera de 4,00 €.

Pour les adolescents venant de l'extérieur et non scolarisés dans un établissement scolaire dourgois : **les tarifs sont doublés.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **18 - Régie de Recettes N° 50 Activités Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire - Modification -**

**Madame Peggy MIJUN** explique qu'il convient de remplacer l'intitulé du mode de recouvrement « Chèques VACAF » de l'article 5 de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 Juin 2021, par « Tickets Colonies CAF », concernant la régie de recettes pour l'encaissement de la participation des parents aux Activités Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **19 - Convention entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Dourges pour le Développement des Séjours Enfants**

**Madame Peggy MIJUN** informe l'Assemblée que la Caisse d'Allocation Familiales du Pas-de-Calais souhaite poursuivre le soutien à l'accès aux vacances des enfants et des adolescents par le biais du dispositif « Développement Séjours Enfants ».

Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de financement passé entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais pour développer les Séjours en Centres de Vacances des jeunes de 6 à 17 ans.

Elle propose de reconduire ce dispositif sur la base de 50 places par an sur l'année 2022.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **20 - Convention Relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial et d'un Plan Mercredi**

**Madame Peggy MIJUN** présente à l'Assemblée le nouveau Projet Educatif Territorial et le Plan Mercredi. Elle explique que la Commune doit s'engager dans une Convention avec l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune de Dourges dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2024.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **21 - Règlement de Fonctionnement de l'Espace Multi-Accueil « Les Coccinelles » - Actualisation -**

**Madame Peggy MIJUN** rappelle à l'Assemblée que la structure « Les Coccinelles » fonctionne en Multi Accueil depuis la rentrée de septembre 2021. Son règlement de fonctionnement a ainsi été mis à jour par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Juin 2021.

Aujourd'hui, il convient de l'actualiser, à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement de fonctionnement de l'espace multi-accueil « Les Coccinelles ».**

## **22 - Convention de Gestion Ulérieure des ouvrages de BHNS, de Superposition d'Affectation et d'Autorisation d'occupation du Domaine Public entre la ville de Dourges et le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle**

**Monsieur le Maire** expose à l'Assemblée que dans le cadre de la réalisation des lignes BHNS, différents travaux ont été réalisés sur le territoire de la ville de Dourges.

Il convient désormais de déterminer la répartition des compétences entre le SMTAG et la ville de Dourges en termes de surveillance, d'entretien et de maintenance des ouvrages, de procéder à l'autorisation des installations relatives au projet de BHNS sur le territoire de la ville et de préciser les modalités juridiques de propriété et d'affectation des voiries concernées.

C'est l'objet de la convention de gestion ultérieure des ouvrages de BHNS de superposition d'affectation et d'autorisation d'occupation du domaine public entre la ville de Dourges et le SMTAG.

**Monsieur Antoine GIBOIRE :** « *L'article 6.1.1 de la convention reprend l'ensemble des ouvrages dont la gestion et l'entretien sont à la charge du SMTAG. Toutefois, je m'interroge par exemple sur l'installation des dos d'ânes imposée par le tracé du BHNS et à la charge financière de la ville ?* »

**Monsieur Jimmy SLEZAK :** « *Normalement c'est à la charge de l'exploitant et non pas à la Commune. Pour travailler dans ce domaine, je n'ai jamais vu ça. J'aurais d'ailleurs quelques remarques à formuler quant à la gestion des ouvrages :*

*- Si l'éclairage public ne fonctionne plus en cas de surconsommation du mobilier, qui prendra en charge les réparations ?*

*- Dans le cas où l'abri n'est plus éclairé, qui est responsable ?*

*- Pour les poubelles à vider, si elles ont été installées par l'exploitant, c'est à lui de gérer le ramassage.*

- Dans le cadre de la Convention des abris publicitaires avec le prestataire, il y a normalement un entretien, et la gestion des déchets prévus au contrat qui lie le publicitaire à l'exploitant. Il serait peut-être utile de récupérer cette convention publicitaire.

- En cas de vandalisme de l'abri qui va assurer le nettoyage rapide afin d'éviter tout accident ? »

**Monsieur le Maire :** « Il s'agit d'une Convention type pour l'ensemble des communes. Je doute fort que le SMTAG accepte de faire une exception pour la commune de Dourges. Nous pouvons toujours émettre des réserves sur la Convention. »

**Madame Sarah DIOUANI :** « S'agissant de l'autorisation d'occupation du domaine public communal reprise à l'article 3-1 de la convention, il conviendra de bien formaliser le tout pour éviter que la Commune ne soit mise en porte-à-faux par des riverains. »

**Monsieur le Maire :** « Des arrêtés ont été pris en conséquence. »

**Madame Sarah DIOUANI :** « Envisagez-vous de modifier certains tracés du BHNS ? »

**Monsieur le Maire :** « Je l'ai tenté pour la rue du 14 Juillet et la rue des Tilleuls, mais je pense être arrivé trop tard. L'ancienne municipalité m'avait fait comprendre à l'époque que le tracé était imposé, mais je pense qu'on aurait pu le travailler autrement, il y avait d'autres solutions à proposer. »

**Madame Jeanne-Marie DUBOIS :** « La seule proposition qui m'a été faite par le SMTAG et qui d'ailleurs ne convenait pas, était de faire passer le bus sur la contournante RD 161 ainsi que par la rue de la fraternité. Tout a été fait en concertation avec le SMTAG. Je prends l'exemple de la Commune de Noyelles-Godault qui s'est opposée au tracé et maintenant les riverains se plaignent que le bus ne passe pas en ville. »

**Monsieur le Maire :** « Moi j'avais proposé le passage du bus sur une partie uniquement de la RD 161. C'est compliqué maintenant de changer le tracé. »

**Madame Sarah DIOUANI :** « Je pense qu'il faut négocier avec le SMTAG et mettre en avant les nouveaux lotissements qui fleurissent sur la Commune. On organise sa Commune par rapport à son développement. »

**Monsieur le Maire :** « Cela aurait été plus simple de négocier avant. La Municipalité précédente connaissait les futurs projets de lotissement d'où l'importance d'anticiper. Là, il est un peu tard mais je n'ai pas renoncé. »

**Monsieur Jimmy SLEZAK :** « Il est à noter que certaines villes n'acceptent plus le passage des bus sur leur territoire. Certaines d'entre elles font parfois appel à « Allo'Buss », un service de transport à la demande. Quant on voit que les bus sont remplis au tiers de leur capacité, on peut se poser des questions. Je me pose également la question du vieillissement de la voirie suite aux passages des bus sur des chaussées non lourdes, qui ne sont pas adaptées aux passages intensifs des véhicules lourds. »

**Monsieur le Maire :** « Lors d'une rencontre avec le SMT, j'avais également proposé de faire circuler les bus plus petits mais ils m'ont répondu avoir investi dans les bus plus grands et n'imaginaient pas revoir leur flotte. »

**La proposition est adoptée par 26 voix pour, 1 contre et 1 abstention.**

### **23 - Dérogation au repos Dominical des Commerces de détail - Avis du Conseil Municipal**

**Monsieur le Maire** rappelle que conformément à la loi n° 2015-990, l'article L 3132-26 du Code du travail indique que « dans les Etablissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal ». Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre dont la Commune est membre en l'occurrence la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

**Monsieur le Maire** propose pour 2022, une ouverture dominicale des Commerces de détail les dimanches :

- 4, 11 et 18 Décembre 2022 (fêtes de fin d'année)

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

### **24 - Compte rendu des Commissions**

- **Madame Stéphanie BARLET rend compte des travaux de la Commission « Finances et Vie Scolaire » du 27 Septembre 2021.**

S'agissant du dernier point à l'ordre du jour, Monsieur Antoine GIBOIRE précise qu'il avait demandé si l'achat de la brûlerie de café était intégré au PPI.

**Madame Stéphanie BARLET :** « *C'est exact* ».

- **Monsieur Laurent THUILLIEZ rend compte des travaux de la Commission « Travaux et Développement Economique » du 22 Septembre 2021.**

Il s'excuse d'avoir écorché le nom de Monsieur VANDERSTEEN dans son compte rendu.

**Madame Jeanne-Marie DUBOIS :** « *Quand commencera la construction du béguinage car le permis de construire a été signé en Avril 2020 ?* »

**Monsieur Laurent THUILLIEZ :** « *Je poserai la question au promoteur.* »

- **Madame Mildred WERQUIN rend compte des travaux de la Commission « Communication - Action Sociale Et Solidarité - Seniors - Vie Des Quartiers » du 28 Septembre 2021.**

**Madame Laura LEWILLE :** « *S'agissant de la proposition de confection des repas pour le banquet des aînés par des bénévoles, serons-nous protégés par l'assurance de la Commune en cas de problème ?* »

**Madame Mildred WERQUIN** : « Les services ont interrogé notre assurance, nous attendons la réponse. Je ferai un point complet sur toutes nos interrogations à la prochaine commission que j'ai prévu de réunir rapidement afin de statuer sur la formule de repas qui sera choisie en fonction des menus proposés. »

- **Monsieur Amédée GELLEZ** rend compte des travaux de la Commission « Urbanisme - Logement - Citoyenneté » du 06 Septembre 2021.

**Monsieur Antoine GIBOIRE** : « Je trouve ce compte rendu très maigre en information. Il se doit d'être plus détaillé en reprenant précisément les interventions de chacun des participants. On aurait pu faire mieux avec l'aide d'un secrétaire de séance. »

**Monsieur Amédée GELLEZ** : « C'est trop difficile d'avoir un retour positif des entreprises pour les visites de chantier. »

**Monsieur Antoine GIBOIRE** : « On avait échangé ensemble sur le fait que je ne me rendrai pas sur les chantiers. Par contre, nous avons largement débattu en séance et ces propos n'ont pas été retranscrits dans le compte rendu, tels que les problèmes de circulation et de stationnement. Vous n'écoutez pas quand on vous parle et vous répondez toujours à côté. Je ne veux pas polémiquer, mais je veux un compte rendu le plus précis possible avec l'ensemble des problématiques qui ont été abordées. Je peux d'ailleurs laisser mes notes à disposition. »

**Monsieur Amédée GELLEZ** : « J'y ferai attention. »

**Monsieur Frédéric COGET** : « Nous n'avons pas de secrétaire de séance. Je précise quand même que nous sommes allés quatre fois sur le terrain et que nous n'avons rencontré personne. »

**Monsieur Amédée GELLEZ** : « Je ne peux pas inventer des choses. D'ailleurs, le jour de la réunion vous avez été peu bavard. »

**Monsieur Antoine GIBOIRE** : « Je vous le répète, le compte rendu ne reflète pas la réalité des débats. Je vous signale également que les plans qui ont servi de support à la réunion, je les ai scannés moi-même. »

**Monsieur le Maire** : « Je propose que lors de la prochaine commission, vous vous penchiez plus précisément sur ces problématiques. »

- **Madame Peggy MIJUN** rend compte des travaux de la Commission « Petite Enfance et Jeunesse » du 23 Septembre 2021.

**Madame Jeanne-Marie DUBOIS** : « Qu'en est-il de l'organisation des Colonies Hiver ? »

**Madame Peggy MIJUN** : « Je reçois prochainement les prestataires. »

- **Monsieur Jérôme CANIPET** rend compte des travaux de la Commission « Sécurité et Cadre de Vie » du 30 Septembre 2021.

**Monsieur Pascal VANDERSTEEN :** « A la commission, il nous a été donné les prix des équipements de la Police Municipale, or dans le compte rendu ils n'y figurent pas. Je les rappelle donc : - Le Duster 20 300 € - Le Cinémomètre 4 800 € et L'Ethylotest 1 600 €. De même, il a été évoqué le paiement d'une amende de 500 € pour les dépôts sauvages. Le prix sera le même pour le dépôt de sacs poubelle que pour le déchargement d'un camion ? »

**Monsieur Jérôme CANIPET :** « Oui. »

**Monsieur Pascal VANDERSTEEN :** « Dans le compte rendu, c'est pourtant le contraire. Il a même été indiqué une amende de 50 € pour un mégot jeté à terre. Ce n'est pas non plus indiqué au compte rendu. D'ailleurs Madame POCLET a dit à la réunion que c'était cher. »

**Monsieur Jérôme CANIPET :** « En commission, nous avons juste évoqué les projets à venir. Les montants et la procédure seront clairement définis à la prochaine commission. »

**Monsieur Pascal VANDERSTEEN :** « Il faut que le compte rendu soit fidèle aux débats de la réunion. »

**Madame Jeanne-Marie DUBOIS :** « Pour les caméras de la Gare, c'est la SNCF qui en supporte la charge financière ? »

**Monsieur le Maire :** « Oui, uniquement celles qui seront installées sur les quais. »

**Monsieur Jimmy SLEZAK :** « Je constate, comme beaucoup de riverains d'ailleurs, que beaucoup de jeunes trainent dans les rues, notamment le soir et la nuit sur des secteurs précis : au Stade, sur la Place Carnot, à la Gare ... et font des courses de deux roues. Ce phénomène prend de l'ampleur et je suis déçu qu'on n'en parle pas en commission sécurité. On pourrait peut-être rencontrer ces jeunes et discuter avec eux. »

**Monsieur le Maire :** « C'est effectivement un sujet à aborder en commission. »

**Monsieur Pascal VANDERSTEEN :** « C'est pourquoi je demande un compte rendu fidèle car on a bien parlé du problème des quads mais cela n'a pas été transcrit. »

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.**

Un compte rendu de la réunion est adressé aux Conseillers Municipaux après contrôle rendu le Vendredi 08 Octobre 2021 et sous la seule responsabilité du Maire.

Le Maire,  
Tony FRANCONVILLE

